



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0601

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Assainissement - Travaux de réhabilitation du collecteur unitaire T180 pour un traitement des eaux claires parasites permanentes - Individualisation d'autorisation de programme partielle au titre de la maîtrise d'oeuvre

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0601**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Assainissement - Travaux de réhabilitation du collecteur unitaire T180 pour un traitement des eaux claires parasites permanentes - Individualisation d'autorisation de programme partielle au titre de la maîtrise d'oeuvre**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le collecteur T180 situé à l'amont de la station d'épuration de Neuville sur Saône, avenue Carnot/route de Lyon, est sujet à de nombreuses venues d'eaux claires parasites permanentes importantes. Cette problématique a pour origine, d'une part, l'hydrogéologie du terrain qui se caractérise par la présence de la nappe phréatique au niveau de l'ouvrage et, d'autre part, d'une mauvaise étanchéité du collecteur béton.

Ce désordre a un impact très négatif sur le rendement de la station d'épuration en terme de charge hydraulique et de dysfonctionnement du traitement biologique. A titre d'information, les eaux claires parasites permanentes sont estimées à 70 % du volume d'eau traité par la station d'épuration par temps sec.

La mise en service de la nouvelle station d'épuration de Neuville sur Saône, fin 2011, doit impérativement s'accompagner d'une réduction au minima de 20 % en 3 ans de ces eaux claires parasites permanentes (mise en demeure par arrêté préfectoral).

Afin de répondre aux exigences réglementaires et d'efficacité de la future station d'épuration, il est proposé des travaux d'étanchéité du collecteur béton T180 existant.

Afin de prescrire les travaux répondant à l'objectif de traitement de l'étanchéité du collecteur de façon pérenne, il a été réalisé des auscultations d'investigations sur l'ouvrage durant l'année 2008.

Le programme de travaux proposés ci-dessous est le résultat *in fine* de plusieurs scénarios envisagés et qui ont fait l'objet d'une analyse avantages/inconvénients et consiste en :

Ce programme comprend :

- 540 ml de travaux d'étanchéité par tubage en coques de polyester renforcé de fibres de verre (PRV),
- 270 ml de travaux ponctuels par injection de régénération.

A cette solution, il faut éventuellement ajouter les travaux de traitement des collecteurs non visitables et des branchements par chemisage et la création d'un réseau séparatif rue Auguste Wissler.

Compte tenu de la complexité de ce projet, il est prévu une mission de maîtrise d'œuvre complète, comprenant :

- la réalisation des études préliminaires,
- la conception des techniques d'étanchéité,
- le suivi de la réalisation des travaux.

Le budget global de l'opération peut être détaillé comme suit :

Libellé	Commentaires	Estimation (en € HT)
travaux d'étanchéité du collecteur T180	pose de coques PRV et travaux de régénération	1 034 000 €
maîtrise d'œuvre externe complète	AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR	100 000 €
coordination de sécurité et contrôle technique	opération classée en catégorie 2 contrôle et analyse des matériaux	35 000 €
voirie	réfection de chaussée définitive (puits d'accès)	20 000 €
travaux annexes	travaux de chemisage des branchements et création d'un réseau séparatif	250 000 €
total		1 439 000 €
total arrondi		1 450 000 €

Les principales étapes permettant de réaliser l'étanchéité du collecteur T180 sont les suivantes :

- 2009 : désignation du maître d'œuvre,
- 2010 : étude et consultations des entreprises,
- 2011 : travaux d'étanchéité,
- démarrage des travaux en janvier 2011,
- achèvement des travaux en mai 2011.

Répartition des dépenses prévisionnelles au titre de la maîtrise d'œuvre et des travaux :

Année	2009	2010	2011	Total
montant € HT	20 000 € HT	50 000 € HT	1 380 000 € HT	1 450 000 € HT

Il est à noter que ces travaux sont susceptibles d'être aidés par l'Agence de l'eau sur la base des taux d'aides en vigueur au moment du dépôt des demandes d'aide.

Il est proposé au Conseil de valider le projet de réhabilitation du collecteur T180 à Neuville sur Saône et de décider de l'individualisation, à partir de l'autorisation de programme globale gérer le cycle urbain de l'eau - axe d'intervention lutter contre les pollutions de toute nature, de 100 000 € HT au titre de la maîtrise d'œuvre ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réhabilitation du collecteur T180 à Neuville sur Saône.

2° - Décide de l'individualisation d'autorisation de programme partielle de 100 000 € HT au titre de 2009 pour les prestations de maîtrise d'œuvre à partir de l'autorisation globale gérer le cycle urbain de l'eau - axe d'intervention lutter contre les pollutions de toute nature. La dépense sera réalisée en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.